



Avec la transformation de sa propre maison et l'emménagement dans celle-ci, c'est un rêve de la famille Ignat qui s'est réalisé grâce au soutien financier du Programme Bâtiments ainsi qu'aux bons conseils d'experts professionnels.

© FLUXIF (GERRY NITSCH) | LE PROGRAMME BÂTIMENTS

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PAS À PAS

La famille Ignat s'est décidée en faveur d'une rénovation énergétique de sa maison par étapes. En premier lieu, l'enveloppe du bâtiment a été isolée. L'article décrit les mesures pour lesquelles les Ignat ont reçu des subventions du Programme Bâtiments, et comment ils ont procédé.

La famille Ignat se sent bien dans son nouveau foyer. Le déménagement dans le canton d'Argovie a été précédé d'une phase intense de planification, de calcul et de rénovation. La rénovation énergétique du bâtiment datant des années 1960 n'est pourtant pas encore complètement achevée. Irina et Ciprian Ignat se sont décidés en faveur d'une réalisation par étapes. C'est ainsi qu'ils ont déjà pu emménager alors que tous les travaux de rénovation n'étaient pas encore terminés. Ils ont fait un grand pas en direction de leur objectif: «À long terme, nous voulons économiser le plus d'énergie possible et vivre de façon confortable», dit Irina Ignat.

Point 1: Le CECB® Plus comme feuille de route

Avant l'emménagement, la cuisine et la salle de bain ont été modernisées. Le toit a été surélevé et a été bien isolé, tout comme la partie supérieure de la façade. Les prochaines étapes prévoient d'isoler la partie inférieure de l'enveloppe du bâtiment et de remplacer le chauffage au mazout par une pompe à chaleur. C'est notamment dans le cas des bâtiments plus anciens ayant un grand besoin de rénovation qu'une procédure pas à pas peut s'avérer avantageuse: les coûts d'investissement sont répartis sur plusieurs années. Pour qu'une rénovation par étapes réussisse, il faut développer un concept de rénovation à long terme. La base la plus judicieuse pour ce faire est le CECB® Plus, qui est la première chose qu'Irina et Ciprian Ignat ont fait établir. «Il est rapidement devenu clair à nos yeux que nous devons considérer la maison dans son ensemble», explique Irina Ignat. Le CECB® Plus leur donne la certitude qu'ils ne font pas de double investissement ni d'erreur d'investissement.

Point 2: La requête

Une fois la planification faite – mais avant de commencer les travaux – Irina et Ciprian Ignat ont remis au service cantonal de l'énergie du canton d'Argovie une demande pour recevoir des subventions du Programme Bâtiments.

Le fait que les combles ne soient pas simplement isolés comme cela était initialement prévu, mais aient été surélevés, a eu de l'influence sur la demande. Seules les parties de bâtiment déjà chauffées avant les travaux peuvent bénéficier d'une subvention, mais pas les superstructures ni les parties rapportées et augmentées. Le chef de chantier les a aidés à remplir la demande. La confirmation du service cantonal de l'énergie est arrivée trois semaines plus tard.

Point 3: La rénovation et la conclusion

Avec la transformation de sa propre maison et l'emménagement dans celle-ci, c'est un rêve de la famille Ignat qui s'est réalisé grâce au soutien financier du Programme Bâtiments ainsi qu'aux bons conseils d'experts professionnels. Irina et Ciprian Ignat ne peuvent maintenant s'accorder que deux ans au maximum pour isoler le reste de l'enveloppe du bâtiment afin de pouvoir se faire verser tout le montant de la subvention promise après la conclusion du projet.

Profiter des offres de subvention

Comme le montre l'exemple du canton d'Argovie, le secteur du bâtiment peut apporter une contribution considérable à la transformation du parc immobilier suisse dans un sens favorable au climat – tout en en profitant lui-aussi de ce type de démarche. Ce qui est important, c'est que les experts professionnels conseillent leurs clientes et clients de façon compétente, y compris en ce qui concerne les offres de subvention. C'est la raison pour laquelle des réponses sont apportées dans les prochaines éditions d'*ENVELOPPE DU BÂTIMENT* aux questions fréquemment posées à propos du Programme Bâtiments.

«À long terme, nous voulons économiser le plus d'énergie possible et vivre de façon confortable».
IRINA IGNAT



Les propriétaires se sont décidés en faveur d'une rénovation énergétique par étapes du bâtiment datant des années 1960.
© FLUXIF (GERRY NITSCH) | LE PROGRAMME BÂTIMENTS

LE PROGRAMME BÂTIMENTS

Le Programme Bâtiments est un élément central de la politique climatique et énergétique suisse. Il se fonde sur l'art. 34 de la loi sur le CO₂. Le fonds est alimenté par la taxe d'incitation sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles par la Confédération ainsi que par des crédits cantonaux. *Le Programme Bâtiments* encourage les travaux de construction visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ des bâtiments. Il s'agit par exemple de l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments, du remplacement des chauffages utilisant les énergies fossiles ou une alimentation électrique directe par des chauffages utilisant des énergies renouvelables, du raccordement à un réseau de chauffage, ainsi que des rénovations énergétiques complètes et des nouvelles constructions répondant à des normes exigeantes. Les cantons déterminent individuellement les mesures qu'ils encouragent et à quelles conditions.

WWW.LEPROGRAMMEBATIMENTS.CH

CONSEILS

Point 1: le CECB®

- Planifier le CECB® suffisamment tôt
- Il est obligatoire pour les demandes de subvention à partir de 10'000 francs
- Certains cantons soutiennent le CECB® avec une subvention provenant du Programme Bâtiments

Point 2: la demande de subvention

- Déposer impérativement la demande de subvention **avant de lancer le chantier**, faute de quoi elle devient invalide
- Différentes mesures sont subventionnées selon les cantons
- Documents nécessaires pour la demande de subvention: indications relatives au bâtiment, documentation/photos des parties du bâtiment à assainir, CECB® (à partir de 10'000 francs), plans de construction
- Le service cantonal de l'énergie propose une assistance technique
- **Tenir compte des délais** (L'accord de subvention est valable pour deux ans, une prolongation de six mois est possible)
- Davantage d'informations sous www.leprogrammebatiments.ch (sélectionner le canton)



La maison individuelle dans le canton de Fribourg a été modernisée et s'est vue adjoindre un étage. La rénovation énergétique a été réalisée sur la base d'un CECB® Plus.

© FLUXIF (GERRY NITSCH) | LE PROGRAMME BÂTIMENTS

POURQUOI A-T-ON BESOIN D'UN CECB®?

Un CECB® évalue l'état énergétique réel d'un bâtiment avec une classification de A à G. Il procure de la transparence et permet une comparaison entre les bâtiments, car les mêmes échelles sont utilisées à travers tout le pays. Un CECB® est établi par des experts en énergie CECB® certifiés.

Le CECB® (Certificat énergétique cantonal officiel des bâtiments) procure de la transparence et permet une comparaison entre les bâtiments. Il assure ainsi que les subventions du Programme Bâtiments soient investies de façon efficace dans tous les cantons. Un CECB® est obligatoire dans tous les cantons pour les demandes adressées au Programme Bâtiments à partir de 10'000 francs. Un CECB® Plus coûte entre 1'400 et 2'000 francs. Le prix dépend de la taille (maison individuelle ou maison locative) et de la complexité du bâtiment resp. de l'effort réclamé pour le rapport CECB®. Il est soutenu financièrement par le Programme Bâtiments dans de nombreux cantons.

Instrument de planification utile

Le CECB® est un instrument de planification utile pour les maîtres d'ouvrage. En partant de l'état énergétique réel du bâtiment (CECB®), il émet des propositions de rénovation concrètes (CECB® Plus). Des objectifs de travaux non-énergétiques (p. ex. transformation et agrandissement) ainsi que des aspects financiers (budget, impôts) sont pris en compte. Le CECB® prévient les doubles investissements ou les erreurs d'investissement dans le cadre d'une procédure par étapes. Ce qui est important, c'est que le CECB® soit établi avant le commencement de la planification.

C'est seulement ainsi que l'on peut garantir que les recommandations du rapport de conseil seront reprises dans la planification.

Élément central

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est un élément central de la politique climatique et énergétique suisse. Il subventionne les rénovations énergétiques et les nouvelles constructions d'après des normes exigeantes.

WWW.LEPROGRAMMEBATIMENTS.CH

IMPORTANT

Le CECB® doit toujours être établi **avant le commencement de la planification**. C'est seulement ainsi que l'on peut garantir que les recommandations du rapport de conseil seront reprises dans la planification. Il est utilisé à la fois pour les rénovations et pour les nouvelles constructions. Dans le cas des bâtiments existants, l'état énergétique réel peut être calculé avec le produit de base CECB®, pendant qu'un conseil de rénovation étendu est élaboré avec le «CECB® Plus». Pour les nouvelles constructions, il est possible de choisir le «CECB® nouvelle construction», afin de confronter les valeurs de planification de projets de construction avec la consommation d'énergie ultérieure effective.

WWW.CECB.CH

DEVENIR EXPERT CECB®

Les professionnels de la construction peuvent signaler précocement à leur clientèle l'utilité et le besoin d'un CECB®. Cela peut aussi valoir le coup pour l'entreprise de construction de former ses propres collaborateurs et collaboratrices au métier d'expert ou d'experte CECB®.

WWW.CECB.CH



Grâce au soutien financier du Programme Bâtiments, la maison individuelle s'est transformée en une maison locative énergétiquement efficace (Zürich Witikon).

© FLUXIF (GERRY NITSCH) | LE PROGRAMME BÂTIMENTS

COMMENT EST-CE QUE JE REMETS LA DEMANDE DE SUBVENTION?

Une demande de subvention correctement remise est une condition impérative pour recevoir des subventions du Programme Bâtiments. Les experts et expertes en bâtiment peuvent assister leur clientèle dans ce cadre.

Le maître d'ouvrage a besoin d'un conseil compétent lors d'une rénovation énergétique, souvent dès la remise de la demande de subvention du Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons.

Quand remettre la demande?

La demande de subvention pour le Programme Bâtiments doit impérativement être remise **avant le commencement des travaux**. Les demandes de subvention remises après coup ne reçoivent pas d'accord de subventions.

Où et comment remettre la demande?

Les cantons sont responsables de l'examen des demandes de subvention. La demande de subvention doit être remise électroniquement sur le portail de chaque service cantonal de l'énergie que l'on trouvera sur notre site (veuillez toujours sélectionner le canton correspondant).

Que remettre avec la demande?

Les indications suivantes sont demandées (celles-ci peuvent diverger légèrement selon le canton et la mesure):

- Indications relatives au demandeur; comme il s'agit d'une connexion personnelle, le mieux est de donner les indications sur la personne qui reçoit également le versement (d'autres personnes de contact sont possibles, p. ex. pour des questions techniques)

- Indications relatives au bâtiment telles qu'année de construction, type de bâtiment, utilisation, etc.
- Plans de rénovation et de construction aussi détaillés que possible ainsi que documentation des parties du bâtiment à assainir par des photos
- Indications relatives à la technique du bâtiment, à l'isolation et à la surface de référence énergétique
- Rapport CECB® (obligatoire à partir de 10'000 francs de subvention par demande)

WWW.LEPROGRAMMEBATIMENTS.CH

LE PROGRAMME BÂTIMENTS

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est un élément central de la politique climatique et énergétique suisse. Il subventionne les rénovations énergétiques et les nouvelles constructions d'après des normes exigeantes. Vous trouverez de plus amples informations sous www.leprogrammebatiments.ch



La famille Späti se sent bien dans sa propre maison (année de construction 1971), rénovée d'après des normes exigeantes, à Langendort (SO).

© FLUXIF (GERRY NITSCH) | LE PROGRAMME BÂTIMENTS

REMETTRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION – BON À SAVOIR

Des questions se posent souvent au moment de remplir la demande de subvention: qui examine la demande? Combien de temps dure le processus de demande? Comment est-ce que les valeurs de surface ou d'isolation sont calculées et de quelles indications a-t-on besoin à cet effet?

Les cantons sont responsables de l'examen des demandes de subvention du Programme Bâtiments. La demande de subvention est saisie sur le portail du service cantonal de l'énergie, la demande étant en outre transmise par courrier ou par e-mail. Le demandeur ou la demandeuse de subvention peut commencer les travaux au plus tôt (à ses risques et périls) lorsque la confirmation du service cantonal de l'énergie avec un numéro de demande définitif est en sa possession. Il vaut mieux attendre d'être en possession de la confirmation écrite du canton. Le traitement de la demande de subvention dure environ deux semaines. La société Effienergie AG prend en charge pour 13 cantons (AG, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, VD, VS, ZG, ZH) l'examen des demandes reçues, conseille les demandeurs et répond aux questions. Selon Effienergie, les trois indications suivantes suscitent des questions ultérieures et par conséquent des retards:

- Plans de rénovation et permis de construire | Les nouvelles parties de bâtiment ne peuvent en principe pas bénéficier de subventions. Les plans doivent clairement montrer les parties de bâtiment nouvelles, comme les parties rapportées et augmentées.
- Calcul des surfaces | Les avant-toits et les fenêtres doivent être retirés du toit, les nouvelles parties de bâtiment telles que les lucarnes ne peuvent pas bénéficier de subventions. Les fenêtres doivent être déduites des surfaces de façades.

- Calcul du coefficient U avant et après | Le calcul du coefficient U doit montrer clairement les matériaux d'isolation qui étaient déjà là et ceux qui viennent se rajouter. Le coefficient U exigé de 0,20 W/m²K doit être respecté.

Notamment en ce qui concerne les indications techniques telles que le calcul des surfaces et des valeurs d'isolation, les propriétaires de maison ont besoin d'être assistés par des spécialistes. Cela permet d'éviter les retards et de gagner en sécurité de planification.

WWW.LEPROGRAMMEBATIMENTS.CH

LE PROGRAMME BÂTIMENTS

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est un élément central de la politique climatique et énergétique suisse. Il subventionne les rénovations énergétiques et les nouvelles constructions d'après des normes exigeantes.



Depuis la rénovation énergétique, le bâtiment d'école Hasel à Spreitenbach ne consomme plus que moitié moins d'énergie, bien que la surface de référence énergétique ait plus que doublé.

© FLUXIF (GERRY NITSCH) | LE PROGRAMME BÂTIMENTS

QUI PEUT DEMANDER DES SUBVENTIONS?

Quelles mesures bénéficient de subventions et à quel niveau? La plupart des experts en bâtiment devraient savoir que les rénovations énergétiques sont subventionnées par la Confédération. Il n'est cependant pas non plus toujours simple pour ces derniers de conserver une vue d'ensemble des différents programmes d'encouragement.

Le programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est le plus important instrument d'encouragement dans le domaine du bâtiment. Les propriétaires de maison privés, les propriétaires institutionnels de biens immobiliers (p. ex. les caisses de pension), les entreprises, les coopératives et les communes peuvent demander des subventions – même les rénovations de bâtiments publics comme les bâtiments d'école ou les bâtiments administratifs sont subventionnées par le Programme Bâtiments.

Modèle de subvention harmonisé

Le Programme Bâtiments est mis en œuvre selon le «Modèle d'encouragement harmonisé des cantons» (HFM 2015). Les cantons adaptent leur offre de subventions aux objectifs cantonaux et aux conditions-cadres. C'est ainsi que certains cantons n'encouragent pas tout l'éventail des mesures du Programme Bâtiments, tandis que d'autres cantons ou également des communes soutiennent le Programme Bâtiments par des projets et des mesures supplémentaires. Vous trouverez sous www.leprogrammebatiments.ch l'offre de subventions des cantons.

Francsenergie: trouver le programme d'encouragement dans le domaine de l'énergie qui convient

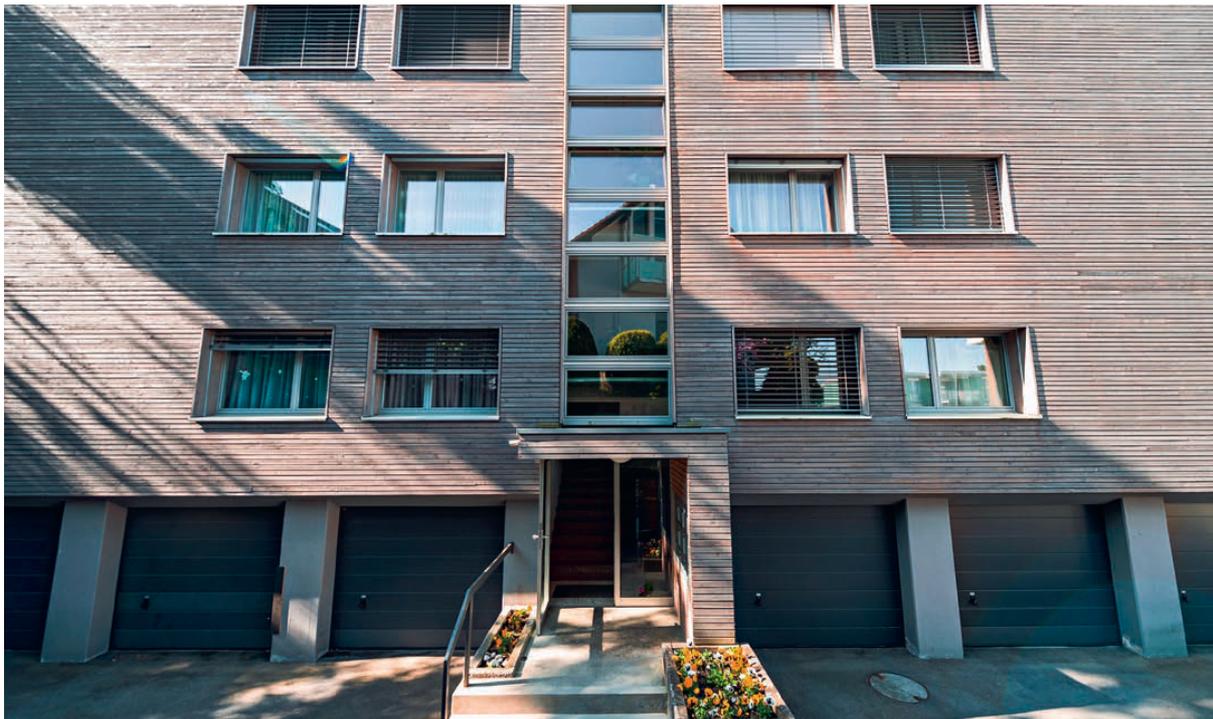
Outre le Programme Bâtiments, il existe d'autres programmes d'encouragement dans le domaine de l'énergie qui contribuent à atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de la Suisse dans les domaines du bâtiment et de la mobilité. Le portail www.francsenergie.ch (DE, FR et IT) liste toutes les offres d'encouragement disponibles de la Confédération, des cantons, des communes et des fournisseurs régionaux d'énergie (recherche d'après le nom des communes ou le NPA) et simplifie

ainsi la recherche de soutien financier pour les projets énergétiques dans toute la Suisse.

WWW.LEPROGRAMMEBATIMENTS.CH

LE PROGRAMME BÂTIMENTS

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est un élément central de la politique climatique et énergétique suisse. Il subventionne les rénovations énergétiques et les nouvelles constructions d'après des normes exigeantes.



Lors de la rénovation énergétique d'une maison locative à Ostermundigen, la principale préoccupation des maîtres d'ouvrage était de maintenir la valeur. Les locataires apprécient les coûts d'énergie et de fonctionnement plus bas et le confort d'habitation.

© FLUXIF (GERRY NITSCH) | LE PROGRAMME BÂTIMENTS

LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES SONT-ELLES RENTABLES?

Ceux qui calculent bien rénovent sur le plan énergétique: des moindres coûts d'énergie et de fonctionnement, les subventions du Programme Bâtiments et des allègements fiscaux contribuent à rendre les rénovations énergétiques également rentables pour les maîtres d'ouvrage et l'industrie.

La question se pose pour les propriétaires de maison: est-ce qu'une rénovation énergétique en vaut également la peine financièrement, ou est-ce que je fais en premier lieu quelque chose de bien pour le climat? Le calcul de rentabilité montre qu'il est assurément aussi financièrement payant pour les maîtres d'ouvrage d'investir dans l'efficacité énergétique de leur bâtiment. Le calcul de la rentabilité est réalisé avec la méthode de la valeur actualisée. Dans cette méthode, tous les flux financiers futurs, comme les économies d'énergie et les coûts d'exploitation, sont actualisés, c'est-à-dire comparés entre eux au moment présent. À cela vient s'ajouter le fait que la modernisation contribue également au maintien de la valeur du bâtiment.

Pourquoi des subventions?

L'investissement initial est certes plus élevé dans le cas d'une rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment que dans celui d'une «rénovation superficielle» sans amélioration de l'efficacité énergétique. Les coûts d'énergie et d'exploitation baissent cependant durablement sur l'ensemble du cycle de vie de la mesure dans le cas d'une rénovation. Le laps de temps va de 20 ans dans le cas d'un remplacement du chauffage jusqu'à 50 ans dans le cas d'une rénovation du toit. La plupart des propriétaires de maison ne calculent cependant pas à aussi long terme. C'est pourquoi nous avons besoin du Programme Bâtiments. Grâce aux subventions et aux allègements fiscaux, les investissements sont rentables après peu de temps.

Bon également pour l'industrie

Mais les rénovations énergétiques sont également intéressantes pour le secteur de la construction. Le Programme Bâtiments a déclenché en 2019 environ 375 millions de francs d'investissements supplémentaires en relation avec l'énergie, qui ont eu des effets positifs en termes de création de valeur et d'emplois principalement dans le secteur de la construction. Mais: d'autres investissements seront nécessaires pour que la Suisse atteigne ses objectifs climatiques dans le domaine du bâtiment.

LE PROGRAMME BÂTIMENTS

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est un élément central de la politique climatique et énergétique suisse. Il subventionne les rénovations énergétiques et les nouvelles constructions d'après des normes exigeantes.

QU'EST-CE QUI INFLUENCE LA RENTABILITÉ?

Dans la dernière édition de la revue *ENVELOPPE DU BÂTIMENT*, nous avons exposé que les rénovations énergétiques sont rentables. Nous avons montré les facteurs qui jouent un rôle dans ce cadre, et pourquoi la rentabilité n'est pas le seul critère.

Plus simplement: une rénovation est rentable dès lors que, sur l'ensemble de la période considérée (la plupart du temps 30 ans), les flux financiers positifs (coûts d'énergie et d'exploitation économisés, subventions, économies fiscales) dépassent les coûts d'investissement.

Quels facteurs jouent ici un rôle?

La rentabilité d'une rénovation dépend ici en grande partie de l'état réel du bâtiment ainsi que des coûts et des possibilités d'économie apportées par les mesures prévues sur l'ensemble de la période considérée. Selon l'état du bâtiment une reconstruction à neuf peut également s'avérer rentable.

Quelles sont les possibilités de déduction fiscale?

Il vaut par principe: les investissements maintenant la valeur peuvent être déduits des impôts, mais pas les investissements augmentant la valeur (p. ex. la construction d'un jardin d'hiver ou l'extension du grenier). Ce qui maintient la valeur et ce qui augmente la valeur est décidé au niveau cantonal. La loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), valide depuis le 1^{er} janvier 2020, assure davantage de clarté. Entre autres les coûts d'investissement dans l'efficacité énergétique peuvent depuis lors également être déduits des impôts sans étapes, répartis sur trois années consécutives en tant qu'investissements maintenant la valeur.

Est-ce qu'il vaut la peine de viser une efficacité énergétique particulièrement élevée (normes exigeantes)?

Il vaut souvent la peine de viser une rénovation énergétique de valeur particulièrement élevée, liée à l'attribution d'un label correspondant à des normes exigeantes. Ceci est de plus en plus également encouragé par les banques/créanciers hypothécaires. Un label reconnu garantit, outre l'efficacité énergétique, un confort d'habitation élevé et un mode de constructions durable de haute valeur, ce qui se répercute également sur la valeur de marché du bâtiment.

Est-ce que l'augmentation de la valeur et du confort sont retenus dans le calcul?

La valeur de marché plus élevée d'un bien immobilier rénové et le gain obtenu en confort d'habitation ne sont pas retenus dans un calcul de rentabilité simple. C'est la raison pour laquelle une estimation de la rentabilité ne doit pas représenter la seule base de décision. La valeur du confort d'habitation supérieur (p. ex. pas de rayonnement froid de murs de fenêtres, un climat d'habitation plus sain et plus agréable en été et en hiver ou moins de pollution par des émissions sonores) peut également être prise en compte, tout comme la satisfaction de fournir une contribution importante à la protection du climat.

WWW.LEPROGRAMMEBATIMENTS.CH



L'immeuble de la coopérative d'habitation Joder à Rickenbach (LU) est entièrement rénové afin de redevenir attractif pour les familles et de réduire les coûts d'énergie.

© FLUXIF (GERRY NITSCH) | LE PROGRAMME BÂTIMENTS

LE PROGRAMME BÂTIMENTS

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est un élément central de la politique climatique et énergétique suisse. Il subventionne les rénovations énergétiques et les nouvelles constructions d'après des normes exigeantes.

OUTILS UTILES

[Rénovation et assainissement énergétiques: guide pour les maîtres d'ouvrage de SuisseEnergie](#)

[Isoler, non seulement peindre, par SuisseEnergie](#)

QUEL EST L'IMPACT DU PROGRAMME BÂTIMENTS?

Le Programme Bâtiments est un instrument efficace pour la protection du climat et a en outre un effet positif sur la création de valeur et l'emploi pour le secteur de la construction.

Les bâtiments sont responsables de 40% de la consommation d'énergie et d'environ un tiers des émissions de CO₂. Avec le Programme Bâtiments, la Suisse joue un rôle essentiel dans la protection du climat planétaire tout en réduisant sa dépendance aux importations de pétrole et de gaz naturel. Les chiffres du rapport annuel 2020 montrent l'importance de cette contribution: depuis son lancement en 2010, environ 2,3 milliards de francs de subventions ont été versés par le Programme Bâtiments. L'encouragement des mesures mises en œuvre réduisent la consommation d'énergie et l'émission de CO₂ du parc immobilier suisse, cumulée sur toute sa durée de vie, de 65,5 milliards de kWh, soit 16 millions de tonnes de CO₂.

Le secteur de la construction profite des investissements supplémentaires

Le programme d'encouragement déclenche en outre des investissements supplémentaires qui n'auraient pas été réalisés sans l'encouragement financier. Ces investissements supplémentaires ont des effets positifs sur l'emploi et la création de valeur ajoutée et participent directement ou indirectement au projet encouragé, et ce, essentiellement dans le secteur de la construction suisse, mais également chez les fournisseurs de ces derniers et dans les entreprises suisses qui fabriquent les matériaux de construction, les composants des chauffages ou les capteurs solaires. Cela peut également être démontré en chiffres: depuis son lancement en 2010, environ 4,56 milliards de francs de subventions francs d'investissements supplémentaires ont été déclenchés par le Programme Bâtiments et un effet positif sur l'emploi d'une ampleur d'environ 18'600 personnes-an a été atteint. Il est réjouissant de voir que la demande de rénovations énergétiques augmente et n'a pas non plus été freinée par la crise du coronavirus: avec 299 millions de francs, 13% de subventions supplémentaires ont été dépensées en 2020 par rapport à 2019.

WWW.LEPROGRAMMEBATIMENTS.CH



Exemple de rénovation maison locative: le caractère original de l'ancien immeuble ouvrier à l'entrée du quartier du Vallon à Lausanne a été conservé lors de la rénovation énergétique.

© FLUXIF (GERRY NITSCH)

LE PROGRAMME BÂTIMENTS

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est un élément central de la politique climatique et énergétique suisse. Il subventionne les rénovations énergétiques et les nouvelles constructions d'après des normes exigeantes. Le Programme Bâtiments n'est pas limité dans le temps. **Il se fonde sur l'art. 34 de la loi actuelle sur le CO₂.**



Nouvelle construction d'une maison locative d'après une norme exigeante à Vollèges (VS), dont les murs sont constitués de paille thermiquement isolante.

© FLUXIF (GERRY NITSCH) | LE PROGRAMME BÂTIMENTS

GRANDE DEMANDE DE SUBVENTIONS

On rénove et on construit de façon assidue en Suisse en dépit de la pandémie du coronavirus: environ 299 millions de francs de subventions ont été versées l'an passé: plus que jamais depuis l'existence du Programme Bâtiments, et, également en 2021, la demande a encore augmenté.

Les projets d'isolation thermique représentent la plus grande part avec 119 millions de francs. La deuxième position, avec 72 millions de francs, est occupée par les rénovations de systèmes, sachant que la rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment est souvent accompagnée par un changement des chauffages. Des projets de technique du bâtiment – ce qui comprend le changement des chauffages, les installations solaires et de ventilation – ont été subventionnés avec 62 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 65% par rapport à l'année précédente. 7'155 systèmes fossiles ont été remplacés par des chauffages à énergie renouvelable, le plus souvent par une pompe à chaleur. Les mesures indirectes dans les domaines information/communication, formation et assurance qualité ont été subventionnées en 2020 avec 12 millions de francs.

Consommation d'énergie et émissions de CO₂ réduites

Les mesures encouragées dans l'année du rapport permettent d'économiser 5,7 milliards de kWh et 1,4 millions de tonnes de CO₂ sur leur durée de vie. En 2020, près de 40% de l'effet énergétique calculé sur la durée de vie des mesures tient à l'encouragement de l'isolation thermique. Concernant l'effet CO₂, la part est moindre, car tous les bâtiments avec isolation thermique ne sont pas chauffés aux combustibles fossiles et qu'une partie des chauffages au mazout sera sans doute remplacée par d'autres chauffages dans les prochaines décennies. Par rapport aux subventions versées, ce sont les

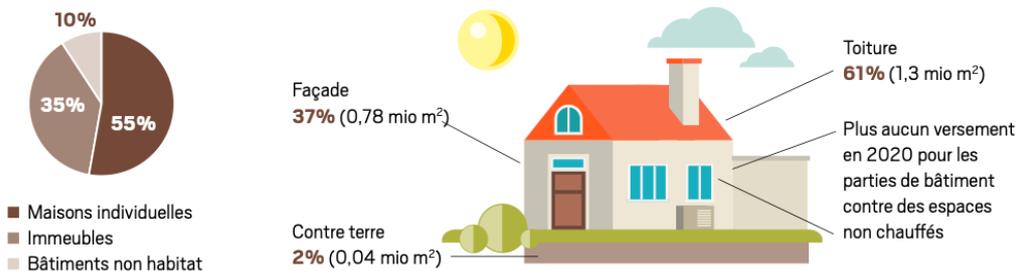
mesures des domaines de la technique du bâtiment et des chauffages centralisés qui ont le plus d'impact.

Création de valeur domestique dans le secteur de la construction

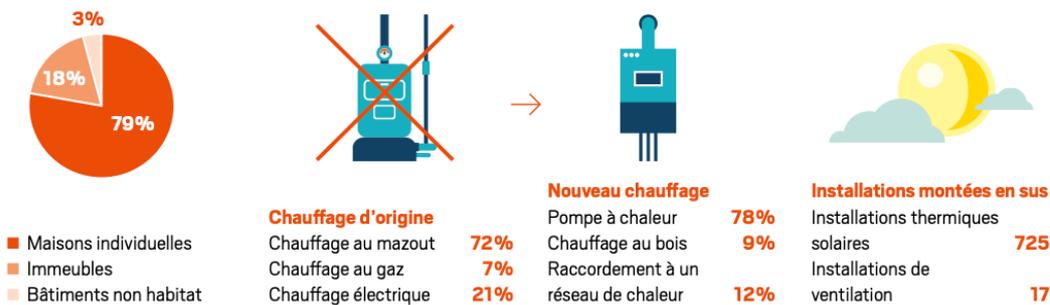
Le Programme Bâtiments a déclenché l'an dernier environ 415 millions de francs d'investissements supplémentaires en relation avec l'énergie et a atteint ainsi un effet d'emploi positif d'environ 2'100 équivalents plein temps et environ 88 millions de francs de création de valeur domestique supplémentaire, principalement dans le secteur suisse de la construction, mais également chez ses fournisseurs domestiques.

WWW.LEPROGRAMMEBATIMENTS.CH

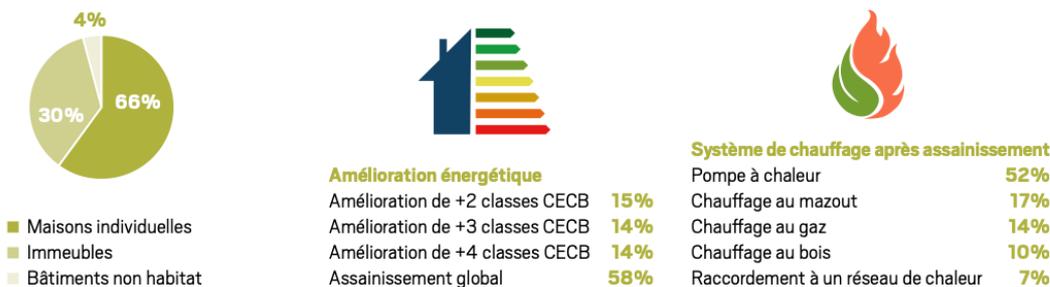
Isolation thermique: 8050 bâtiments isolés (-5% par rapport à 2019)



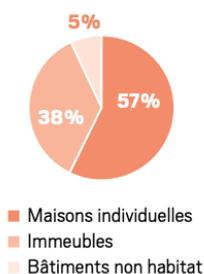
Installations techniques du bâtiment: 7155 chauffages remplacés (+75% par rapport à 2019)



Rénovation du système: assainissement énergétique complet de 2240 bâtiments (+18% par rapport à 2019)



Nouv. construct. Minergie-P: 235 (-10% par rapport à 2019)



Réseaux de chaleur: 99 mio kWh/an de chaleur fossile ou électrique remplacée (+24% par rapport à 2019)



RAPPORT ANNUEL 2020

Vous trouverez les détails relatifs aux résultats et aux effets du Programme Bâtiments ainsi que les versements dans les différents cantons dans le nouveau rapport annuel.

[Rapport annuel 2020](#)

LE PROGRAMME BÂTIMENTS

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est un élément central de la politique climatique et énergétique suisse. Il subventionne les rénovations énergétiques et les nouvelles constructions d'après des normes exigeantes.

Le Programme Bâtiments n'est pas limité dans le temps. Il se fonde sur l'art. 34 de la loi actuelle sur le CO₂.

RÉNOVER LES BÂTIMENTS CLASSÉS AU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

La rénovation énergétique de bâtiments classés au patrimoine architectural requiert des connaissances techniques et des approches innovantes. Le Programme Bâtiments accorde en outre certaines facilités.

Une isolation intérieure permet de rénover sur le plan énergétique un bâtiment avec une façade digne d'être protégée sans que cela se voie de l'extérieur. Parce que toutefois le danger de dommages dus à l'humidité est plus grand dans le cas d'une isolation intérieure, une mise en œuvre dans les règles de l'art est d'autant plus importante. Sont également demandées des approches innovantes et pragmatiques ainsi qu'un échange étroit avec la protection du patrimoine et le service cantonal de l'énergie. Pour les bâtiments ou les parties de bâtiment protégées, le Programme Bâtiments accorde en outre certaines facilités en ce qui concerne le coefficient U (coefficient de transmission thermique, est utilisé pour déterminer le pouvoir d'isolation thermique d'une partie de bâtiment, par exemple mur, toit, fenêtre).

Les exemples de bonnes pratiques en tant qu'inspiration

Le Programme Bâtiments présente régulièrement des exemples de bonne pratique de bâtiments rénovés sur le plan énergétique, dont des bâtiments classés au patrimoine architectural, par exemple une maison locative ayant une valeur historique au centre de la ville de Lausanne. Le maître d'ouvrage, la coopérative i6, a rétabli presque à l'identique l'extérieur de l'ancien immeuble ouvrier, mais les appartements sont désormais conformes à une norme exigeante moderne et écologique. L'efficacité énergétique nécessaire à cet effet a été atteinte, non seulement en utilisant un enduit calcaire isolant thermique, mais également en équipant le toit, le sol de la cave et le rez-de-chaussée à l'intérieur des murs d'une couche isolante supplémentaire. Des fenêtres à triple vitrage ainsi qu'une ventilation contrôlée avec récupération de chaleur et des radiateurs modernes contribuent également à garder la chaleur dans la maison.

Bâtiment classé au patrimoine architectural

Cindy Aebischer et José Lopez se sont également confrontés intensément aux technologies de chauffage et d'isolation. Leur objectif était d'obtenir leur propre maison ultramoderne en termes de technique du bâtiment et d'isolation. Le défi à relever: l'aspect extérieur de leur nouvelle maison à Lyss (BE), un bâtiment classé au patrimoine architectural dans le style d'un bungalow californien des années 1960, devait être préservé.

WWW.LEPROGRAMMEBATIMENTS.CH

LE PROGRAMME BÂTIMENTS

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons est un élément central de la politique climatique et énergétique suisse. Il subventionne les rénovations énergétiques et les nouvelles constructions d'après des normes exigeantes. Le Programme Bâtiments n'est pas limité dans le temps. Il se fonde sur l'art. 34 de la loi actuelle sur le CO₂.

EXEMPLES

[Vous trouverez d'autres exemples de bonnes pratiques sur le site du Programme Bâtiments.](#)



La classe énergétique de ce bâtiment de grande valeur architecturale datant des années 1960 et construit dans le style bungalow californien à Lyss (BE) a été améliorée de cinq catégories grâce à sa rénovation.

© FLUXIF (GERRY NITSCH) | LE PROGRAMME BÂTIMENTS